

Rapport annuel

LANNION TREGOR COMMUNAUTE

(PLOUMILLIAU)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	13
■	ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE).....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)..	13
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	13
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	14
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE).....	14

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :

- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

Le présent rapport concerne uniquement le service : PLOUMILLIAU.

Les communes de ce service sont les suivantes : PLOUMILLIAU.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

3 123 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Forage de Kertanguy PLOUMILLIAU Prélèvement en nappe souterraine	25	69 604	58 687	-15,68 %
Total des prélèvements [m³]		69 604	58 687	-15,68 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - LA BAIE	23 342	21 191
SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG - TRAOU LONG	39 486	42 588

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station de Kertanguy PLOUMILLIAU Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	500	64 543	57 417	-11,04 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation
Ressources propres	64 543	57 417	-11,04 %
Importations	62 828	63 779	+1,51 %
Total général	127 371	121 196	-4,85 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 475	1 487	+0,81 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	1 475	1 487	+0,81 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	64 543	57 417	-11,04 %
Volume importé	62 828	63 779	+1,51 %
Volume exporté	- 2 272	- 2 412	+6,16 %
Volume mis en distribution	125 099	118 784	-5,05 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	108 144	105 987	-1,99 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	108 144	105 987	-1,99 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 71 m³ par an. Elle était de 73 m³ en 2021.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - EX LEGUER	197	0
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - PLOUBEZRE	2 075	2 412
Volume total exporté	- 2 272	- 2 412

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	94,0	94,5	+0,57 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ **LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	87,50	94,90	+8,46 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Vente en gros	0,785	0,785	0,00 %
	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,331	1,431	+7,51 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,331	1,457	+9,47 %
	N° 3 (101 à 150 m ³)	1,338	1,478	+10,46 %
	N° 4 (151 à 500 m ³)	1,338	1,298	-2,99 %
	N° 5 (501 à 6 000 m ³)	1,077	1,298	+20,52 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,943	1,298	+37,65 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	7,21	8,50	+17,89 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

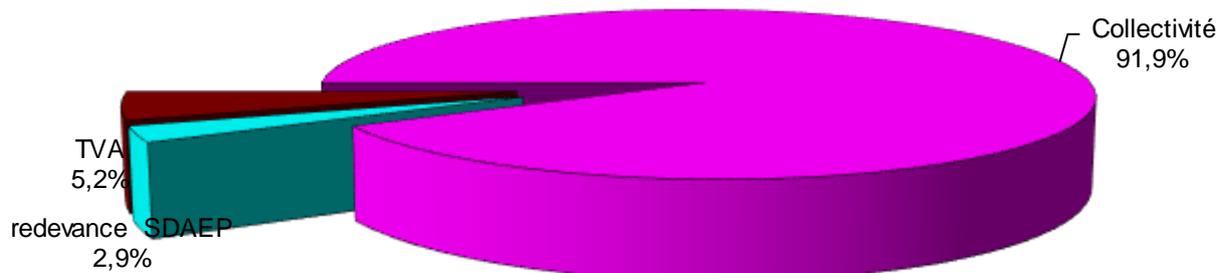
	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	247,36	269,38	+8,90 %
redevance SDAEP	7,21	8,50	+17,89 %
TVA	14,00	15,28	+9,14 %
Total [€ TTC]	268,57	293,16	+9,16 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+8,90 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,44 €/m³
 0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ **LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	87,50	94,90	+8,46 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Vente en gros	0,785	0,785	0,00 %
	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,331	1,431	+7,51 %
	N° 2 (31 à 100 m ³)	1,331	1,457	+9,47 %
	N° 3 (101 à 150 m ³)	1,338	1,478	+10,46 %
	N° 4 (151 à 500 m ³)	1,338	1,298	-2,99 %
	N° 5 (501 à 6 000 m ³)	1,077	1,298	+20,52 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,943	1,298	+37,65 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	7,21	8,50	+17,89 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	247,36	269,38	+8,90 %
redevance SDAEP	7,21	8,50	+17,89 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,98	17,26	+8,01 %
Total [€ TTC]	306,55	331,14	+8,02 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+8,90 %

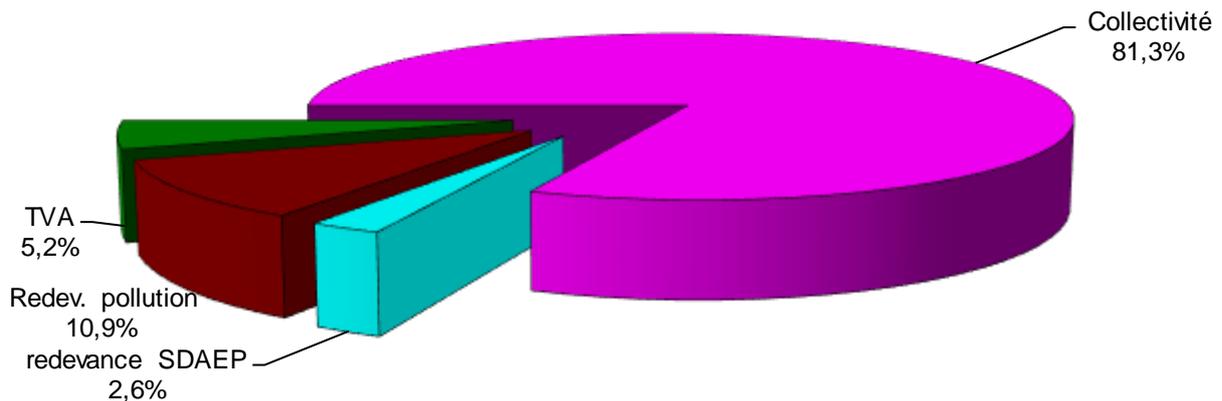
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,76 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	259 263,99 €	264 591,78 €	+2,05 %
dont abonnements	123 442,84 €	128 185,35 €	+3,84 %
Total recettes de vente d'eau	259 263,99 €	264 591,78 €	+2,05 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement	5 907,61 €	29 149,99 €	
Total des recettes	265 171,60 €	293 741,77 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	16	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	16	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

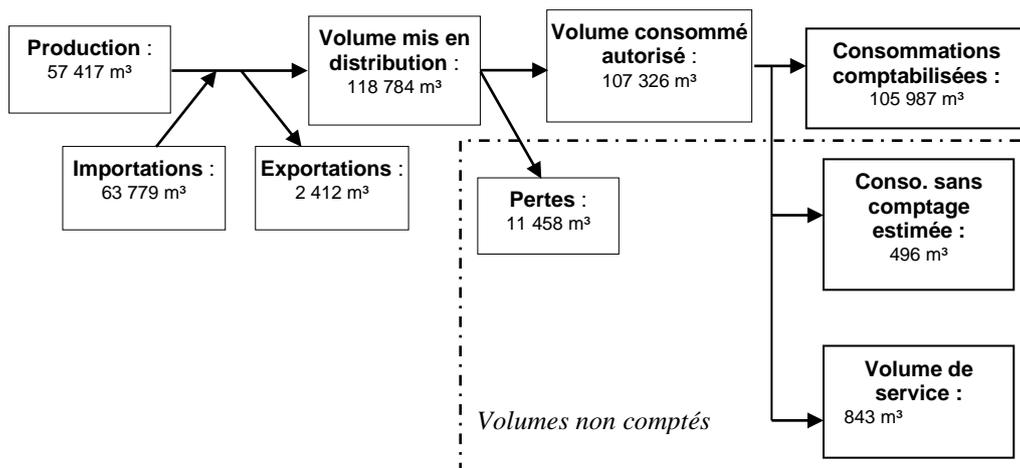
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	116

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 550 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 775 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	88,8 %	94,7 %	86,1 %	87,7 %	90,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,5	0,2	0,6	0,5	0,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,4	0,2	0,5	0,5	0,3

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,3	3,2	3,2	3,3	3,2
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,6 %	65,6 %	65,7 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	1,720	0	0,749	1,190

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,8 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
<u>Ressource et usine de kertanguy :</u> Changement de la pompe de forage	6 114 €
<u>Réseau :</u> Renouvellement Rue du Clandy en PEHD 1 187 ml Changement du compteur Keramparc	269 608 € 509 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	13 112 159,57 €	17 940 513,36 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 127 461,27 €	1 585 561,09 €
dont en intérêts	355 129,39 €	356 957,44 €
dont en capital	772 331,88 €	1 228 603,65 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE)

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	2 829 887,53 €	3 196 129,47 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
<u>Ressource et usine de kertanguy :</u> Passage caméra dans le forage	5 095 €
Renouvellement canalisations	149 631 €
Kerduraison : renouvellement 140 ml	5 778 €
Système anti-intrusion réservoir	3 575 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EXPLOITE EN REGIE)

	2021	2022
montants des abandons de créance	3 222,20 €	20 080,98 €

L'INFORMÉ

2022



LANNION TRÉGOR COMMUNAUTE

(PLOUMILLIAU)

Extrait du rapport annuel 2022
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LANNION

TERRITOIRE

3 123 habitants

Lannion Trégor Communauté exerce la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur son territoire, on trouve en 2022, 12 services :
- 9 services exploités en régie : Lannion, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Trebeurden, Trégor, La Baie, Kernevec et l'ex Leguer
- 3 services exploités en affermage : Lézardrieux et Traouiero (contrats VEOLIA) et Kreis Treger (contrat SUEZ).

La présente fiche concerne uniquement le service de PLOUMILLIAU.

Il regroupe les communes de : Ploumilliau.

La population desservie est de 3 123 **habitants**, pour PLOUMILLIAU.



1 commune adhérente

EXPLOITATION

En régie

La communauté d'agglomération a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La communauté d'agglomération a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **1 487 abonnés** (+0,81 % par rapport à 2021), pour PLOUMILLIAU.



PRODUCTION

3 ressources

Des ressources propres à la communauté d'agglomération : le Forage de Kertanguy (Forage situé à Ploumilliau) a fourni 57 417 m³ d'eau traitée.

Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 63 779 m³ :
- Lannion Trégor Communauté - la Baie a fourni 21 191 m³,
- Syndicat de Goas Koll - Traou Long - Traou Long a fourni 42 588 m³.



LOCAL IMPORT

DISTRIBUTION

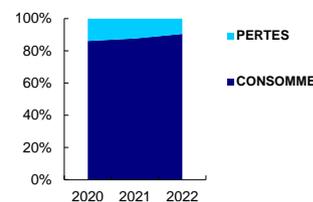
Un réseau de 94 km
105 987 m³ consommés

En 2022 les abonnés domestiques ont consommé 105 987 m³ (en baisse de 1,99 % par rapport à 2021) soit en moyenne **93 litres par habitant et par jour**.

Par ailleurs, un volume total de 2 412 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 90,5 %** en 2022 (il était de 87,7 % en 2021).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,8 %.



Rendement du réseau

PRIX

331,14 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 331,14 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,76 €/m³, **+8,02 % par rapport à 2022**.

Sur ce montant, 81 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 19 %.



Répartition des montants collectés